

[Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat](#) pour défendre la création de sociétés publiques locales à côté des sociétés publiques locales d'aménagement précédemment créées. Il s'agit par cette création de permettre aux collectivités locales françaises de créer des sociétés dont elles sont actionnaires à 100% pour accomplir des missions relevant des compétences de la collectivité, à l'instar de ce qui existe dans la plupart des pays d'Europe. Ces créations sont l'une des conséquences de la nouvelle législation sur les concessions d'aménagement sur laquelle Jean-Pierre Sueur a présenté [un rapport au Sénat en 2005](#).

.